

Juillet 2020



Le petit Frazéen

n° 26

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l



#CetÉté
JeVisite
Frazé

L'édito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, après cette très longue période de confinement, ayons une pensée pour tous ceux qui ont souffert de cette pandémie et de ces semaines d'isolement.

J'espère très vivement que vous et vos proches n'ont pas été touchés par ce virus. Nous étions probablement mieux à Frazé, en campagne, que dans les grandes villes, nos jardins et espaces verts naturels constituant un atout contre la morosité, le stress et l'ennui.

À la mairie, nous avons tout de suite organisé un dispositif de suivi des personnes isolées, et avec l'Étape des Saveurs un service d'entraide et de livraison des courses, ce qui a permis à chacun de se protéger, et aussi de prendre des nouvelles, sur le pas de la porte.

Le plaisir de nous retrouver, même rapidement, même de loin, nous montre à quel point il est important de vivre ensemble. C'est la leçon de cette drôle de période : nous avons besoin les uns des autres !

Les élections municipales se sont déroulées dans ces circonstances très particulières :

- Le 15 mars vous êtes venus voter pour les 15 conseillers municipaux de Frazé, tous élus au premier tour. Un grand merci, car malgré les risques potentiels identifiés à ce moment-là et l'absence de suspense liée à la liste unique cette année, vous êtes venus pour la plupart glisser votre bulletin dans l'urne.*
- Le 23 mai le Conseil municipal a élu maire et adjoints.*

Avec les 10 autres élus, nouveaux venus pour certains, ou très anciens Frazéens pour d'autres, nous avons la volonté de tout faire pour que Frazé continue son rayonnement. Mais nous veillerons aussi, en ces moments particulièrement difficiles, à protéger nos finances publiques et à rester vigilants et solidaires.

Avec à nos côtés :

- Le SIEFM, syndicat à qui nous devons une eau de très grande qualité,*
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), dont les membres bénévoles et motivés travaillent dans la bonne humeur et l'efficacité,*
- Les associations, toujours présentes pour animer le village et permettre à chacun de s'adonner à une activité : pêche, sports, culture, nature, brocante, fêtes, tout est possible !*
- Les commerçants de Frazé, qui sont une chance pour nous tous, et que nous devons soutenir en témoignage de notre reconnaissance pour leur enthousiasme et leur persévérance à nous offrir des produits et services de qualité.*
- Et bien entendu les salariés de l'équipe communale, très souvent premiers interlocuteurs pour les Frazéens dans leur vie quotidienne.*

Il y a du travail. C'est avec enthousiasme que nous nous y attelons !

Merci de votre confiance.

Brigitte Pistre

L'installation du nouveau Conseil municipal

➤ Le Maire et ses 4 adjoints : une équipe en totale confiance

Le Maire préside le Conseil municipal, composé de 15 personnes pour les communes de 500 à 999 habitants comme Frazé. Il en organise les travaux et exécute les délibérations : le Maire convoque le Conseil lorsqu'il le juge nécessaire, explique les dossiers avec l'aide des conseillers impliqués à travers les travaux des commissions, puis le Conseil en débat et décide par voix de délibération. Ensuite le Maire fait appliquer dans la pratique les choix faits par le Conseil municipal.

Le Maire dispose également d'importants pouvoirs et de responsabilités spécifiques : pouvoir de police par exemple. Il est aussi le représentant de l'État dans la commune, ce qui l'amène à remplir certaines missions, comme la célébration des mariages et l'organisation du bureau de vote lors des élections. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

D'office, il est Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et délégué à la communauté de communes.

Le Maire s'appuie sur des adjoints, qui représentent au maximum 30 % de l'effectif du Conseil municipal, soit 4 personnes pour Frazé : 30 % de 15 conseillers = 4,5 adjoints, chiffre ramené à 4.

Comme le Maire, les adjoints sont officiers d'état civil (ils peuvent donc également célébrer des mariages) et officiers de police judiciaire. Ils ont vocation à remplacer le Maire en cas d'empêchement de celui-ci. De plus, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, leur déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.

➤ Votre nouveau Conseil municipal

Le 15 mars 2020, les Frazéennes et les Frazéens étaient appelés à désigner celles et ceux qui conduiront la destinée de notre village pour les 6 prochaines années. Malgré les circonstances exceptionnelles liées au contexte sanitaire, vous vous êtes mobilisés nombreux, permettant l'élection dès le premier tour de l'équipe conduite par Brigitte PISTRE et composée de Dominique BÉQUIGNON, Fabrice CUVIER, Joël DESTOUCHES, Christian GINER, Muriel GIROUX, Isabelle LAVIE, Mireille LEROY, Marion LE BARS, Betty MORICE, Agnès de PÉTIGNY, Fabien MASSON, Romain TAILLANDIER, Gérard TRÉCUL et Olivier VALY.

Il aura ensuite fallu attendre jusqu'au 23 mai pour que les conditions sanitaires permettent d'organiser la première séance du Conseil municipal, dite séance d'installation. Exceptionnellement organisée à la salle des fêtes et à huis clos, cette première réunion a permis d'élire votre Maire, et c'est très naturellement Brigitte PISTRE, dotée d'une expérience déjà riche de 12 années de mandat, qui a emporté le suffrage unanime des conseillers municipaux nouvellement élus.

Une fois notre Maire installée, votre Conseil municipal devait désigner quatre adjoints disposant des qualités requises pour mener à bien les actions nécessaires au maintien et au développement du dynamisme de notre village. Ont été élus à ces postes de responsabilité Fabien MASSON, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL et Fabrice CUVIER.



Le Maire et ses 4 adjoints, avec de gauche à droite :
**Gérard Trécul (3^{ème} adjoint), Fabrice Cuvier (4^{ème} adjoint),
Isabelle Lavie (2^{ème} adjointe), Fabien Masson (1^{er} adjoint) et Brigitte Pistre (Maire)**

Les délégations faites aux 4 adjoints sont les suivantes :

1^{er} adjoint – Fabien Masson : gros travaux et voirie – délégué à la Communauté de communes

- Tous travaux et voirie, assainissements, espaces verts et patrimoine
- Encadrement des employés communaux (service technique)

2^{ème} adjoint – Isabelle Lavie : information et communication

- Bulletin municipal, site internet, plaquettes d'information, relations presse
- Ingénierie des projets

3^{ème} adjoint – Gérard Trécul : vie du village

- Organisation de fêtes, cérémonies et manifestations
- Cadre de vie, sécurité, vie sociale

4^{ème} adjoint – Fabrice Cuvier : équipements et maintenance

- Maintenance et gestion des équipements et biens communaux
- Suivi des installations et équipements des locaux « commerces et hébergement »

Par ailleurs, **six commissions communales thématiques** ont été créées dans différents domaines. Elles comportent certains des membres de l'équipe municipale en fonction de leurs compétences respectives :

- **Gros travaux (église, la Passerelle, place du château, silo...)** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Isabelle Lavie, Gérard Trécul, Fabrice Cuvier, Murièle Giroux, Romain Taillandier
- **Information / communication** : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Dominique Béquignon, Mireille Leroy, Agnès de Pétigny, Romain Taillandier
- **Animation et fêtes** : Brigitte Pistre, Gérard Trécul, Dominique Béquignon, Joël Destouches, Murièle Giroux, Marion Le Bars, Betty Morice
- **Cadre de vie / environnement** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Gérard Trécul, Fabrice Cuvier, Joël Destouches, Olivier Valy
- **Equipements (salle des fêtes, station épuration, mairie, cimetière...)** : Brigitte Pistre, Fabien Masson, Fabrice Cuvier, Romain Taillandier
- **Chemins et randonnées** : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Gérard Trécul, Joël Destouches, Christian Giner

S'y ajoute le **CCAS** dont les huit délégués ont été désignés de la façon suivante :

- 4 conseillers municipaux élus : Dominique Béquignon, Joël Destouches, Mireille Leroy et Betty Morice
- 4 membres hors conseil municipal : Jean-Luc Bouilly, Jeanine Brouard, Monique Ducloux et Odile Normand

➤ **La représentation de Frazé hors commune**

La commune n'est pas l'unique acteur de la vie publique locale. De nombreuses autres structures interfèrent dans les choix déterminants pour la vie quotidienne. Ce sont les syndicats intercommunaux, dont le meilleur exemple local est le SIEFM qui gère le château d'eau et la distribution de l'eau à Frazé et à Mottereau, mais aussi le Pôle Perche (PETR), le Parc naturel régional du Perche et bien sûr la Communauté de Communes Terres de Perche.

La commune de Frazé est représentée par des conseillers municipaux dans chacun de ces organismes.

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ **Un nouvel agent au sein des services communaux**

Peut-être l'avez-vous déjà aperçu sur le tracteur de la commune ou avec une débroussailleuse ?

Thomas Jubert a rejoint Eric Gasnier et Alexandre Ancerne au sein de l'équipe technique de la commune cet hiver.

Dynamique et enthousiaste, il a grandi dans les pépinières de ses parents et dispose donc déjà d'une solide expérience en matière d'espaces verts.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ **Salle des fêtes : les tarifs de location revalorisés**

Suite aux nombreux travaux réalisés dans la salle des fêtes, le Conseil municipal a décidé d'en revaloriser les tarifs de location, inchangés depuis 2013. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

		Personne de la commune	Personne hors commune
Cuisine : forfait par week-end		50 €	50 €
Salle	- 1 jour	200 €	300 €
	- 2 jours consécutifs	250 €	450 €
	- par jour supplémentaire, dans la limite de 5 jours consécutifs	75 €	100 €
Chauffage	- en période hivernale, 1 jour	55 €	55 €
	- par jour supplémentaire, dans la limite de 5 jours consécutifs	35 €	35 €
	- en mi-saison, par jour, dans la limite de 5 jours consécutifs	30 €	30 €
Location pour réunion		100 €	100 €
Associations et animations locales* + chauffage (voir ci-dessus)		120 €	-

(*) Pour les associations de Frazé, le Conseil municipal décide de mettre à disposition la salle gratuitement pour quatre manifestations par an (chauffage compris).

Location de vaisselle pour 50 personnes - lot de 50 couverts complets : 35 € comprenant 2 assiettes, 1 verre, 1 flûte, 1 tasse à café, 1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère à café, 1 tasse, panières à pain pour 8 personnes, pichets

Forfait ménage : 60 €

➤ **Les subventions aux associations**

Comme chaque année, le Conseil municipal a examiné différentes demandes de subvention. Après délibération, il a décidé d'allouer à chaque association frazéenne une subvention de 350 €, et d'aider différentes associations locales d'intérêt général. L'ensemble de ces subventions 2020 est récapitulé ici :

Comité des Fêtes de Frazé	500 €	Sapeurs-pompiers de Montigny-le-Chartif	150 €
La Gaule Frazéenne (pêche)	350 €	Restos du Coeur	50 €
Amicale des Anciens Elèves de Frazé	350 €	Banque Alimentaire	50 €
Le Trait d'Union de Frazé	350 €	Croix Rouge	50 €
Flor'Home 28	350 €	Société Protectrice des Animaux	50 €
Coopérative scolaire de Chassant	350 €	Secours populaire Châteaudun	50 €
Jeunes agriculteurs du canton de Thiron	350 €	VMEH de Brou (visiteurs hospitaliers)	50 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	300 €	Prévention Routière	50 €
APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche	200 €		

➤ **Budget 2020 : les taux des impôts inchangés, les investissements reprennent après le confinement**

Voté lors du Conseil municipal du 26 mars, en séance exceptionnelle sans public en raison des mesures sanitaires, le budget 2020 a été construit autour de deux priorités :

- maintenir les taux d'imposition à leur niveau, sans aucune augmentation, car la baisse d'activité économique va forcément impacter le pouvoir d'achat de beaucoup ;
- autoriser dès que possible la poursuite des investissements afin de participer à la relance de l'économie et de maintenir la qualité des équipements de Frazé.

Pour construire le budget primitif 2020, le Conseil municipal a donc décidé à **l'unanimité de reconduire les taux votés depuis 2015**, à savoir :

- taxe foncière (bâti) 13,04 %,
- taxe foncière (non bâti) 29,34 %.

Le taux de la taxe d'habitation est gelé et reste donc égal à celui appliqué en 2019, à savoir 8,73 %.

Rappelons qu'un budget se construit à partir des prévisions de recettes et dépenses de l'année auxquelles on ajoute ou retranche les résultats de l'année précédente (2019).

Il y a plusieurs budgets à Frazé : le budget principal (BP), présenté ci-dessous dans une version simplifiée en € TTC, et deux budgets annexes : celui de l'assainissement et celui des commerces. Tous sont à l'équilibre et permettent donc de poursuivre les travaux planifiés : réfection de la voirie, reprise du diagnostic sur le réseau d'assainissement afin de stopper les fuites et eaux intruses, réhabilitation de l'ancienne boulangerie...

L'ensemble des budgets détaillés sont à votre disposition en mairie.

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Report excédent antérieur	448 372
Produits des services	1 209
Dotations (DGF, DSR, FDC)	88 778
Produits fiscaux	275 893
Produits de gestion courante	6 000
Produits exceptionnels et financiers	503
Atténuation de charges	1 500
Opérations d'ordre	539
TOTAL	822 794
DEPENSES	
Charges à caractère général	165 150
Charges de personnel	155 300
Autres charges de gestion courante	72 700
Charges financières et exceptionnelles	6 402
Amortissement	39 890
Provisions sur travaux	261 800
Virement vers la section investissement	96 552
Dépenses imprévues	25 000
TOTAL	822 794

INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Subventions d'équipement	77 312
Dotations, fonds divers	30 001
Autres participations et cessions	420
Virement depuis la section de fonctionnement	96 552
Amortissement	39 890
TOTAL	244 175
DEPENSES	
Report déficit antérieur	27 907
Immobilisations corporelles	197 611
Emprunts et dettes assimilées	7 818
Dépenses imprévues	10 000
Opérations d'ordre	539
Cautions	300
TOTAL	244 175

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Voirie : les Grandes Fleuveries, la Chevillière, le But et la Supplicerie au programme 2020



Des travaux ont été menés au premier semestre par l'entreprise O'Services, de Frazé, pour l'aménagement de la voie communale n°55 dite de la Supplicerie (photo ci-contre), pour un montant de 2 693,18 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme annuel d'entretien du réseau viaire, la commune a prévu pour 2020 la réfection des voies suivantes :

- Les Grandes Fleuveries, pour un montant estimatif de 21 476,46 € HT,
- La Chevillière, pour un montant estimatif de 13 264,29 € HT,
- Le But, pour un montant estimatif de 3 285,16 € HT.

Ces travaux seront réalisés au cours du second semestre grâce à l'appel d'offres groupé de la Communauté de Communes Terres de Perche. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de la convention annuelle.

Coût total : 40 719 € HT, pour lesquels le Conseil municipal sollicite le Conseil départemental au titre du FDI (30% du coût HT, soit 12 216 €), avec un reste à charge de 28 503 € pour la commune.

➤ Panneau pocket : une appli à télécharger d'urgence !

La mairie vient de mettre en place un service d'information et d'alerte que chaque personne ayant un smartphone peut télécharger. Simple et gratuit, ce service ne nécessite ni compte ni transmission de vos coordonnées personnelles.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur ♥ situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



➤ Covid 19 : les mesures mises en place par la commune pour ses habitants

La crise sanitaire liée au COVID 19 a provoqué un séisme sans précédent à tous les échelons. Au niveau de la commune de Frazé, différentes mesures ont été prises dans le souci de maintenir un service et un lien de proximité auprès de la population en général et des personnes les plus fragiles en particulier. Les principales dispositions ont été les suivantes :

- maintien de l'activité de l'équipe technique et du secrétariat dans le respect des règles sanitaires,
- mise en place du service d'alerte panneau pocket,
- surveillance accrue des personnes fragiles ou isolées (appel téléphonique régulier par un membre du Conseil municipal),
- mise à disposition et distribution des attestations de sortie dérogatoires,
- participation de la commune à l'organisation des commandes et livraisons des achats de première nécessité pour les Frazéens, en partenariat avec l'Etape des Saveurs,
- commande et distribution, avant le déconfinement, de 400 masques lavables auprès des Frazéens en résidence principale (photo ci-contre).



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ Mise à jour du Schéma directeur d'assainissement collectif

La compétence « assainissement collectif » n'étant pas transférée à la Communauté de communes en 2020, un état des lieux des canalisations ainsi que de la station d'épuration est en cours. Cette étude de diagnostic bénéficie d'un financement de 50 % de l'Agence de l'eau. Elle permettra de déterminer si des travaux sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.

➤ **La Passerelle (ancienne boulangerie) : point sur les travaux**



Après quelques semaines d'arrêt en raison du confinement, les travaux ont pu reprendre. On aperçoit maintenant la charpente en bois du préau à l'arrière des bâtiments donnant sur la rue. Cette structure composée de pièces de bois découpées et prémontées en atelier a été apportée par grue. Impossible en effet d'entrer dans la parcelle avec un véhicule, les accès sont trop étroits, que ce soit rue du 8 Mai 1945 ou rue du 19 Mars 1962.

La toiture va être bientôt posée, en même temps que va être reprise celle des anciens locaux abritant la boutique et le logement où vivaient les boulangers, rue du 8 Mai 1945.

Une fois ces travaux lourds enfin achevés, on aura consolidé tout cet

enchevêtrement de toits, de murs mitoyens, de murets, de réseaux, au grand soulagement des voisins enfin rassurés. Voisins à qui la Municipalité adresse ses remerciements pour leur patience et leur tolérance pendant ces travaux qui ont forcément occasionné de nombreuses nuisances : bruit, échafaudages, démolition partielle de leurs murs et toitures... Sur le long terme tout le monde est gagnant mais à vivre, ces travaux ont été éprouvants !

***Rappel** : c'est l'entreprise Delaubert qui gère ce chantier, sous le contrôle de notre architecte Alban Rousseau. Montant des travaux : 180 000€ HT subventionnés à concurrence de 60 % par l'Etat et le Conseil départemental.*

Le civisme, l'affaire de tous...

➤ **Arrêté régional du 23 janvier 2018 rendant obligatoire la lutte contre le chardon des champs**

La lutte contre le chardon des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Région Centre-Val-de-Loire. Les propriétaires, fermiers, (...) usagers sont tenus de procéder du 1^{er} mai au 31 octobre à la destruction des chardons des champs au moyen de mesures de luttés prévues (...) dans les parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. L'intervention doit avoir lieu avant que les bourgeons floraux ne s'ouvrent et toute disposition sera prise pour empêcher la montée à graine et l'essaimage. La destruction mécanique est privilégiée.

➤ **Rappel de la réglementation relative au bruit (arrêté consultable en intégralité à la mairie)**

Extrait de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 relatif au bruit : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

➤ **Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen ; c'est obligatoire !**

Tout jeune Français de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. A l'issue de la JDC, il reçoit une *attestation de recensement* lui permettant de s'inscrire aux examens, concours, baccalauréat, permis de conduire...

La démarche doit être réalisée dans le trimestre suivant le jour de ses 16 ans et pour ceux qui ont oublié, une régularisation est possible jusqu'à leurs 25 ans. Il faut venir en mairie avec le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile.



➤ Demande ou renouvellement de passeport ou de carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans concerne les cartes d'identité délivrées depuis le 02 janvier 2004, leur conférant une validité d'office de 15 ans pour tout acte administratif ou déplacement en France. Pour certains pays de l'Union européenne, cette prolongation n'est pas acceptée. Il faut donc privilégier son remplacement au bout de 10 ans si vous devez vous déplacer hors de France.

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité ne sont plus réalisées au sein de votre mairie. Vous devez déposer votre demande auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement, avec les justificatifs nécessaires : photo d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal pour les cartes d'identité perdues ou le passeport. L'achat d'un timbre dématérialisé se fait en ligne sur le site www.timbres.impots.gouv.fr.

En Eure-et-Loir, 18 communes sont équipées : Anet, Auneau, Bonneval, Brezolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Chartres, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Courville-sur-Eure, Dreux, Illiers-Combray, La Loupe, les Villages Vovéens, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou et Vernouillet. Il convient de prendre rendez-vous au préalable, sachant que les délais d'attente peuvent être assez importants.

Contacts : Police municipale de Nogent-le-Rotrou : 02.37.52.18.95
 Mairie d'Illiers-Combray : 02.37.24.00.05



SIEFM : le château d'eau se refait une beauté

Le Conseil syndical du Syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau (SIEFM) a décidé de procéder à la remise en état du réservoir (enduit extérieur) avec ajout d'une couche de protection anti-tags, au remplacement des ouvrants et à la réfection ou au rajout de crinolines dans le château d'eau.

Il a retenu l'offre de l'entreprise TRASO de Doué-en-Anjou (49) pour un coût de 42 055,20 TTC autofinancé par le syndicat.

Ces travaux ont démarré à l'automne 2019, mais ont été interrompus par les intempéries. Ils ont donc été finalisés au printemps 2020.

Frazé, vecteur de tourisme local...



➤ Nouveauté : l'Étape des Saveurs loue des vélos à assistance électrique

Établissement labellisé Accueil vélo, l'Étape des Saveurs propose un nouveau service dédié aux cyclotouristes en cette saison 2020 : la location de vélos à assistance électrique (VAE) et de VTT. Cette offre a été mise en place en partenariat avec les offices de tourisme du Perche.

Pour quelques heures ou pour une journée entière, partez à la découverte des environs de Frazé sur le tracé de la Véloscénie ou sur une boucle locale !

Tarifs VAE : 15 € la demi-journée ; 20 € la journée

Tarifs VTT : 5 € la demi-journée ; 10 € la journée

➤ Cet été, visitons Frazé !

Vous avez peut-être entendu parler du slogan « cet été je visite la France » (dans sa déclinaison digitale #cetétejevisitelafrance), imaginé suite au confinement et incitant à la fois à favoriser le tourisme local, très affecté par les fermetures sanitaires, et éviter les grands départs vers des vols internationaux encore à risque.

Et bien à Frazé, nous avons détourné cette idée qui est devenue #cetétejevisitefrazé ! Avec à la clef une nouveauté dans notre bulletin : un jeu de piste patrimonial. Il s'agit de découvrir où se cache l'élément architectural qui orne la couverture de ce numéro. Incitation ludique à de belles promenades dans le bourg ou dans les hameaux... Cherchez où Isabelle est allée pour prendre cette photo. Vous avez trouvé ? Venez confirmer votre réponse auprès de l'Étape des Saveurs. Parions que vous serez nombreux à tenter de découvrir la bonne réponse. Bonne promenade et gardez l'œil !



Une Frazéenne à la une : Stéphanie Blanchard, artisan photographe

Si cette année pleine d'incertitude conduit certaines personnes à s'interroger sur le sens de leur vie professionnelle, d'autres n'ont pas attendu la crise sanitaire pour franchir le pas : Stéphanie Blanchard vient tout juste d'inaugurer son atelier Sublimity photographie, à Frazé. Portrait d'une jeune femme qui a décidé de mettre son dynamisme et sa sensibilité au service de son nouveau métier.

« Assistante de direction à Chartres depuis des années, cela faisait longtemps que j'avais envie de changer », confie Stéphanie. « J'effectuais souvent des photos de mes enfants, mais c'est véritablement à l'issue d'une séance en famille que j'ai eu le déclic de cette reconversion. Je suis artisan photographe, spécialisée dans la photographie de la femme enceinte, de l'enfance, de la famille et de la mise en valeur de la femme ».

Finis les trajets quotidiens jusqu'à la capitale eurélienne, c'est désormais à son domicile des Grandes Fleuveries que cette maman de trois enfants exerce son activité. « Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, il m'a fallu investir au fur et à mesure ». Stéphanie s'est donc professionnalisée au terme de nombreux investissements matériels, personnels et temporels.

Tout d'abord, un véritable studio photo a été aménagé dans un bâtiment du corps de ferme, à l'écart de l'habitation familiale. « Des travaux complémentaires sont en cours pour réaliser un espace convivial avec salon d'attente, toilettes et coin cuisine pour prendre un café ou réchauffer un biberon ». Résolument tournée vers la famille, Stéphanie pense donc au moindre détail pour offrir un accueil chaleureux et de qualité. Toujours sur le plan matériel, il lui a fallu bien sûr investir dans les équipements photographiques à proprement parler, mais aussi dans les décors et dans une multitude d'accessoires : tenues de créateurs pour les bébés et les futures mamans, head-bands, couvertures, paniers, nids... tout a été pensé pour sublimer la beauté et la pureté d'un nouveau-né, l'émotion et la complicité d'un couple ou d'une famille.

Sur le plan personnel, Stéphanie n'a pas compté ses heures pour acquérir toutes les compétences propres à ce métier. « Je me suis formée seule, en distanciel, à la photographie en elle-même, au traitement de l'image, mais aussi à toutes les spécificités de ce type de photo : techniques d'endormissement, d'apaisement et de positionnement du bébé, éclairage, décors... » La jeune femme a pu compter sur son entourage pour s'entraîner, réaliser son portfolio et ainsi illustrer son site internet, qu'elle a également développé elle-même après des heures d'apprentissage. Un site empreint de douceur, de sensibilité et de perfectionnisme, à l'image de son auteur !

Contact : Atelier Sublimity photographie • Future maman • Nouveau-né • Bébé • Enfant • Famille & Couple

06 20 06 47 37 – contact@sublimityphotographie.fr - www.sublimityphotographie.fr -  Sublimity Photographie



Evénements communaux et associatifs du premier semestre 2020

Comme partout en France, la crise sanitaire a contraint la commune et les associations à annuler toutes les manifestations prévues au premier semestre.

Seul le dépôt de gerbe devant le monument aux morts a pu avoir lieu en comité très restreint pour marquer le 75^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Agenda 2020 de Frazé : un second semestre « sous réserve »...

Par manque de visibilité à ce jour, **la commune se voit contrainte d'annuler les festivités du 13 juillet.**

Espérons que les conditions seront de nouveau réunies à la rentrée de septembre pour que les activités associatives puissent reprendre. Les manifestations répertoriées dans ce tableau seront alors confirmées par voie d'affichage, de presse et sur le site internet de Frazé.

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
SEPTEMBRE	samedi 19 et dimanche 20	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 24 à 20h30 dimanche 25 à 9h00	Loto Bourse aux jouets	Amicale des anciens élèves Comité des fêtes
NOVEMBRE	mercredi 11 à 10h15 samedi 21 à 18h30	Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés Assemblée générale	Municipalité et CCAS Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 12 à 15h00 dimanche 13 à 14h00	Noël des enfants de Frazé Arbre de Noël	Comité des fêtes APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr** afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

➤ Les Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020 : soyons nombreux à venir fêter le patrimoine de notre village préféré !

Cette année, le thème sera « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! »



Le programme n'est pas encore finalisé à l'heure où nous clôturons ce journal, mais les bénévoles qui y travaillent souhaitent « rattraper les fêtes perdues » et organiser un marché de bouche pour fêter notre patrimoine gustatif régional le samedi 19, et la traditionnelle brocante du mois de mai le dimanche 20 septembre !

Les autres temps forts tels que la messe de la Saint Hubert dans notre belle église, le spectaculaire feu d'artifice en musique, la trépidante chasse aux trésors du patrimoine de notre beau village pour les enfants, et l'accès au parc du château devraient bien sûr figurer au programme.

A la rentrée de septembre, surveillez le site internet de la mairie, Panneau Pocket, ou bien les affiches à la mairie ou à l'Etape des Saveurs pour prendre connaissance du programme définitif.

En attendant, n'hésitez pas à contacter le comité d'organisation (Gérard Trécul) si vous avez des suggestions pour fêter notre patrimoine et ceux qui contribuent à l'entretenir, le développer et le transmettre pour la vie.

Etat civil

Naissances : Chloé NORMAND, le 12 mai 2020 au Coudray
Marlon ROMET, le 22 mai 2020 au Coudray



Décès : M. Sauveur DI GENNARO, le 20 décembre 2019 à Nogent-le-Rotrou
M. René MESNAGER, le 1^{er} janvier 2020 à La Bazoche-Gouet
Mme France LELONG, le 21 février 2020 à Frazé
Mme Gisèle GOUBET, le 08 avril 2020 à Frazé
M. Michel VIDECOQ, le 10 avril 2020 à Nogent-le-Rotrou
Mme Yolande DUPONT de DINECHIN, le 24 avril 2020 à Nogent-le-Rotrou

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h

le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

Possibilité de prendre rendez-vous en fin de journée, sur demande
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03

Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90

Gérard TRECUL, 3^{ème} adjoint : 06.32.00.74.88

Fabrice CUVIER, 4^{ème} adjoint : 06.66.95.95.17

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 26 – juillet 2020

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Agnès de Pétigny, Christine Trécul

Illustrations : Isabelle Lavie et Betty Morice

Couverture : Isabelle Lavie

Mise en page : Isabelle Lavie

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux



**Rendez-vous les 19 et 20 septembre 2020 pour fêter
notre patrimoine et la joie de nous retrouver !**